RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Bretagne

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 26/11/2021

Recours aux urgences : rappel des bons réflexes

Dans le contexte de la circulation active de la covid-19, associée à l'arrivée des pathologies hivernales, l'Agence Régionale de Santé Bretagne rappelle qu'il est nécessaire d'appeler le 15 avant de se rendre dans un service d'urgences

Les services d'urgences ont vocation à prendre en charge d'abord, et en priorité, les urgences vitales qui nécessitent une réponse immédiate en terme des soins médicaux et de moyens. La dégradation de la situation sanitaire, la circulation des maladies hivernales (bronchiolite, gastroentérite…), conduisent à une forte augmentation de l'activité pour les établissements de santé.

Si vous avez un problème de santé qui ne peut pas attendre l'ouverture habituelle des cabinets médicaux**, ne vous déplacez pas aux urgences, Appelez le 15 afin d'éviter des passages inutiles dans le service, en période de rebond épidémique. Pour les personnes sourdes ou malentendantes, le numéro à contacter est le 114.**

En fonction de votre état de santé, un médecin :

- vous donnera les conseils médicaux nécessaires ;
- vous orientera vers un médecin de garde ou programmera une visite à domicile ;
- en cas d'urgence, il vous dirigera vers un service d'urgence ou organisera l'intervention d'une équipe adaptée.

Contact presse
Direction de cabinet
Département communication
Tél : 02 22 06 72 64
Mél : ars-bretagne-communication@ars.sante.fr
www.bretagne.ars.sante.fr

6, Place des Colombes
CS 14250 – 35042 Rennes Cédex